

INTRODUCTION

L'ASCA Basket organise un stage basket au Croisic, pendant les vacances scolaires, du 28 avril au 5 mai 2018 pour les catégories de U 13 à U 17.

La section, au travers du personnel qui encadre ce stage, est la garante de la sécurité morale, physique et affective des mineurs pendant tout le temps où ces derniers lui sont confiés.

REGLES DE VIE

Les règles de vie mises en place dans le cadre du stage s'appuient sur :

- Le rôle prépondérant des parents et des familles
- La responsabilisation
- L'ouverture à l'autre
- Le goût d'entreprendre et de s'exprimer
- Le rapport à la règle

Les règles de vie en collectivité visent à ce que chaque enfant ou adolescent fasse preuve de respect dans son comportement (tant à l'égard du matériel, que du lieu de vie et des autres personnes qui l'entourent), de solidarité, de tolérance et qu'il apprenne à être responsable de ses choix et de ses actes.

Dans le cadre du séjour (en particulier pour les adolescents), il est rappelé que la présence et la consommation de tabac, drogues et / ou d'alcool sont interdites par la loi.

Les actes de violence, le racket et tout comportement dangereux envers les personnes et les biens sont interdits.

Les relations amoureuses pendant le séjour sont également interdites.

Si flirt il y a, les relations de couple doivent rester décentes et ne pas être envahissantes pour le reste du groupe.

Tout manquement grave aux règles de vie mentionnées ci-dessus sera signalé aux parents. Après concertation avec la famille, le club se réserve la possibilité d'exclure le jeune.

Dans ce cas, aucun remboursement du séjour ne sera effectué et les frais de renvoi seront mis à la charge des parents ainsi que les dégradations perpétrées volontairement par le jeune.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Pour toute inscription, le responsable légal doit compléter un dossier d'inscription ainsi qu'une fiche sanitaire de liaison par enfant, la signer et la retourner à l'ASCA Basket.

Cette fiche permet notamment :

- D'attester que l'enfant a satisfait aux obligations fixées par la législation en matière de vaccinations ou à leur contre-indications (dans ce cas joindre une attestation du médecin traitant ou copie du carnet de santé).
- De fournir les renseignements médicaux que la réglementation exige et dont l'organisateur a besoin pour garantir la sécurité physique de l'enfant.

L'ASCA Basket formule auprès des encadrants les consignes nécessaires afin que la confidentialité des informations médicales soit respectée.



OBJET DE VALEUR

Il est formellement déconseillé aux enfants et adolescents d'apporter des objets de valeur.

En cas de perte ou de vol d'objets personnel appartenant à l'enfant, le club de l'asca basket décline toute responsabilité.

Concernant l'argent de poche pour le séjour, les familles sont invitées à ne pas en donner, le séjour étant pris en charge à 100% par le club (hors frais personnelle).

En cas de perte ou de vol d'argent de poche appartenant à l'enfant, le club de l'ASCA Basket décline toute responsabilité.

ACCEPTATION ET EFFET DU REGLEMENT

L'inscription au séjour implique l'acceptation de son règlement intérieur.

Le non-respect de ce règlement sera susceptible d'entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive, de l'enfant.

Le présent règlement intérieur a été validé par l'ASCA Basket et prendra effet immédiatement.

Fait à La Chapelle Saint Aubin le 20 mars 2018.

Le Président,
Alexandre Blossier